



Code of Conduct for Journalists

**Concerning Media Coverage of Issues Related to
Religious Affairs & Freedom of Religion & Belief**

Code de Conduite pour les journalistes

**Concernant la couverture médiatique des questions relatives
aux affaires religieuses & à la liberté de religion & de conviction**

Beirut, 22 October 2016

Developed in the framework of the Project:
INTERFAITH ALLIANCE FOR CITIZENSHIP AND RELIGIOUS FREEDOM,
with the support of:

Church of Sweden 

PREAMBULE

After having participated to the capacity building workshop entitled “Journalists for Citizenship Inclusive of Diversity and Freedom of Religion and Belief”, organized in Beirut by The Institute of Citizenship and Diversity Management and the Media Department at Adyan Foundation, in cooperation with the *Taadudiya* platform and Twitter, from October 18 to October 22, 2016,

We, a group of journalists from Iraq, Jordan, and Lebanon, have decided to draft a code of conduct for the media concerning the coverage of issues related to religions, and more specifically related to freedom of religion and belief. By freedom of religion and belief - or in short religious freedom - we mean freedom of conscience and belief on the individual level, freedom to perform religious rites on the individual and collective levels, and freedom to express one’s religious ideas and convictions in society.

We consider that against the current backdrop, in Arab societies, of mounting extremism and conflicts that sometimes take a religious form, the media in general and journalists in particular, have the crucial mission of preventing societies from spiraling into more violence, civil wars, and conflicts. We also believe that spreading a positive rhetoric raises public awareness on matters pertaining to religious diversity as well as to the values of accepting difference and respecting human rights and freedoms, especially freedom of religion and belief.

Therefore, we call upon our fellow journalists to join this initiative by adhering to the present code of conduct and helping us spread and develop it. The code of conduct includes the following clauses:

COMMITMENTS

1. To raise awareness within our societies on the concept of religious freedom by paying special attention to problematic issues related to religious diversity and freedom of religion and belief in our media coverage and on social media, in order to shape an alert and responsible public opinion.
2. To abide by a professional coverage of events that have a religious aspect and not be biased to the religious affiliation of the journalist or the identity of the media institution.
3. To replace negative terminology with positive expressions when referring to religious issues.
4. To use the terms and expressions adopted by each religious community in reference to itself, explain it to the audience and reject all projections or prejudices that deprive media coverage of its objectivity.
5. Never to offer incomplete religious information, taken out of context.

6. Never to generalize individual behaviors and attribute them to the entire group they belong to, even in the case of repeated actions.
7. To abstain from linking criminal acts to the religious background of their author.
8. To resist being dragged into spreading hate speech when covering violations linked to religious affiliations.
9. To avoid falling into the trap of religious interpretations for political conflicts.
10. To abstain from spreading any content involving violence or bloodshed, that may be shocking and affect human and religious feelings.
11. To rely on the official sources of religious components or minorities when covering matters that pertain to them, and abstain from promoting extremist opinions within these factions under the pretext of religious freedom.
12. To monitor media practices that violate freedom of religion and belief, conduct investigations and offer stories that refute them.
13. To defend the rights of individuals and communities to express their religious convictions and perform their rites freely.
14. To make sure that the voice of the majority does not marginalize other voices in media coverage.

15. To work on producing media materials that promote inclusive citizenship of diversity and interreligious dialogue, and that introduce the various components and minorities, with their specificities and the commonalities between them, without stereotyping them and based on direct contact with them.
16. To commit never to use freedom of expression to show contempt or disdain towards any religion and its symbols in media coverage, while preserving the right to difference and criticism and its expression.
17. To urge the media institutions to adopt this Code of conduct and implement its articles.

PRÉAMBULE

Ayant participé à l'Atelier de formation intitulé « Journalistes pour une citoyenneté inclusive de la diversité et pour la liberté de religion et de conviction », organisé par l'Institut de citoyenneté et de gestion de la diversité et le Département de Média de la Fondation Adyan, en collaboration avec le site *Taadudiya* et Twitter, du 18 au 22 octobre 2016,

Nous, un groupe de journalistes en provenance d'Irak, de Jordanie et du Liban avons décidé de rédiger un code de conduite portant sur les questions d'ordre religieux, notamment la liberté de religion et de conviction. La liberté de religion et de conviction, ou ce qu'il est convenu d'appeler plus succinctement la liberté religieuse, signifie la liberté de conscience et de croyance au niveau individuel, la liberté de pratique des rites religieux au niveau individuel ou collectif, et la liberté d'exprimer les idées et convictions religieuses sur le plan social.

Étant donné le contexte actuel des sociétés arabes en proie à un extrémisme croissant et à des conflits rampants qui prennent parfois une forme religieuse, il incombe aux médias en général, et aux journalistes en particulier, d'accomplir la mission cruciale d'empêcher les sociétés de s'enliser dans la violence, les guerres civiles et les conflits. Nous croyons que la diffusion d'un discours positif sensibilise l'opinion publique quant à la diversité religieuse et aux valeurs d'acceptation de la différence et de respect des droits de l'homme et des libertés avec, en premier lieu, la liberté de religion et de conviction.

Par conséquent, nous appelons nos collègues journalistes à se joindre à cette initiative en se conformant au présent code de conduite et en œuvrant en permanence à nos côtés à le diffuser et le développer. Le code de conduite inclut les clauses suivantes :

ENGAGEMENTS

1. Sensibiliser nos sociétés au concept de liberté religieuse en accordant une attention particulière aux questions problématiques de diversité religieuse et de liberté de religion et de conviction dans nos couvertures médiatiques et sur les médias sociaux, ceci dans l'objectif de promouvoir une opinion publique consciente et responsable.
2. Assurer une couverture professionnelle des événements à aspect religieux et ne pas prendre partie en fonction de l'appartenance religieuse du journaliste ou de l'identité de l'institution médiatique.
3. Opter pour un discours positif au lieu des expressions négatives en référence aux questions religieuses.
4. Utiliser les expressions et le vocabulaire adoptés par chaque communauté religieuse dans son propre discours, les expliquer au profit du grand public et rejeter les projections ou préjugés qui font perdre à la couverture médiatique son objectivité.

5. S'abstenir d'avancer des informations religieuses incomplètes détachées de leur contexte.
6. S'abstenir de généraliser les comportements individuels aux groupes auxquels ils appartiennent, même dans le cas de comportements répétitifs.
7. Ne pas lier les événements et incidents de nature criminelle à l'appartenance religieuse de leur auteur.
8. Ne pas se laisser entraîner par le discours de haine en couvrant des violations liées aux appartenances religieuses.
9. Éviter de tomber dans le piège des interprétations religieuses des conflits politiques.
10. S'abstenir de diffuser tout contenu violent ou sanglant qui pourrait choquer le public et heurter les sentiments humains et religieux.
11. Citer les sources officielles des différentes composantes ou minorités religieuses en traitant des questions qui leur sont relatives et s'abstenir de promouvoir les opinions extrémistes au sein de ces composantes sous prétexte de liberté religieuse.
12. Surveiller les pratiques médiatiques allant à l'encontre de la liberté de religion et de conviction, mener des enquêtes et offrir les récits qui les réfutent.

13. Défendre le droit des individus et des communautés à exprimer leurs convictions religieuses et à pratiquer leurs rites religieux en toute liberté.
14. S'assurer que la voix de la majorité n'est pas dominant dans la couverture médiatique au détriment de toute autre voix.
15. Produire des ressources médiatiques qui promeuvent la citoyenneté inclusive de la diversité et le dialogue interreligieux et présentent les spécificités et les points communs entre les communautés, loin des stéréotypes et à partir du contact direct avec elles.
16. S'abstenir dans le cadre de la couverture médiatique d'exploiter la liberté d'expression pour mépriser une religion ou ses symboles, tout en préservant le droit à la différence et à la critique avec la possibilité de l'exprimer.
17. Pousser les institutions médiatiques à adopter ce Code de conduite et à mettre en œuvre ses articles.